

## Présentation du Dispositif de Signalement des Violences IMOCA

***La Classe IMOCA s'engage à lutter contre toutes les formes de violences et de discriminations aux côtés du World Sailing et la Fédération Française de Voile.***

Au sein de la Classe IMOCA , nous accordons la plus haute priorité à la sécurité et au bien-être de notre communauté. Nous nous engageons à fournir un environnement sûr pour tous nos membres et parties prenantes impliqués dans nos activités.

### **Quand on parle de violence de quoi parle-t-on ?**

Dans sa déclaration de consensus de 2016<sup>1</sup>, le CIO a recensé les 5 types de violences ci-dessous :

- **Abus psychologique** — Toute action malvenue comme le confinement, l'isolement, les agressions verbales, l'humiliation, l'intimidation, l'infantilisation ou tout autre traitement pouvant réduire le sentiment d'identité, de dignité et d'estime de soi.
- **Abus physique** — Toute action volontaire et malvenue – comme donner un coup de poing, frapper, donner un coup de pied, mordre et brûler – qui entraîne un traumatisme ou une blessure physique. Ces actions peuvent également comprendre des activités physiques forcées ou inappropriées (Ex : poids d'entraînement non adaptés à l'âge ou au physique ; entraînement alors que l'athlète est blessé ou souffrant, consommation forcée d'alcool ou dopage forcé.)
- **Harcèlement sexuel** — Tout comportement indésirable et malvenu à connotation sexuelle, qu'il soit verbal, non verbal ou physique. Le harcèlement sexuel peut prendre la forme d'abus sexuel.
- **Abus sexuel** — Tout comportement de nature sexuelle, qu'il y ait contact ou non ou pénétration, lorsque le consentement est forcé/manipulé, n'est pas donné ou ne peut pas être donné.
- **Négligence** — dans le cadre du sport c'est quand un encadrant ou entraîneur qui a un athlète sous sa responsabilité ne veille pas correctement à sa sécurité et à la protection de son intégrité psychique et physique.

Le harcèlement et les abus peuvent se baser sur n'importe quel motif, notamment la race, la religion, la couleur, les croyances, l'origine ethnique, les caractéristiques physiques, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, le statut socio-économique et les capacités athlétiques. Ils peuvent inclure un incident ponctuel ou une série d'incidents. Ils peuvent se produire en personne ou sur Internet. Le harcèlement peut être délibéré, non sollicité et coercitif.

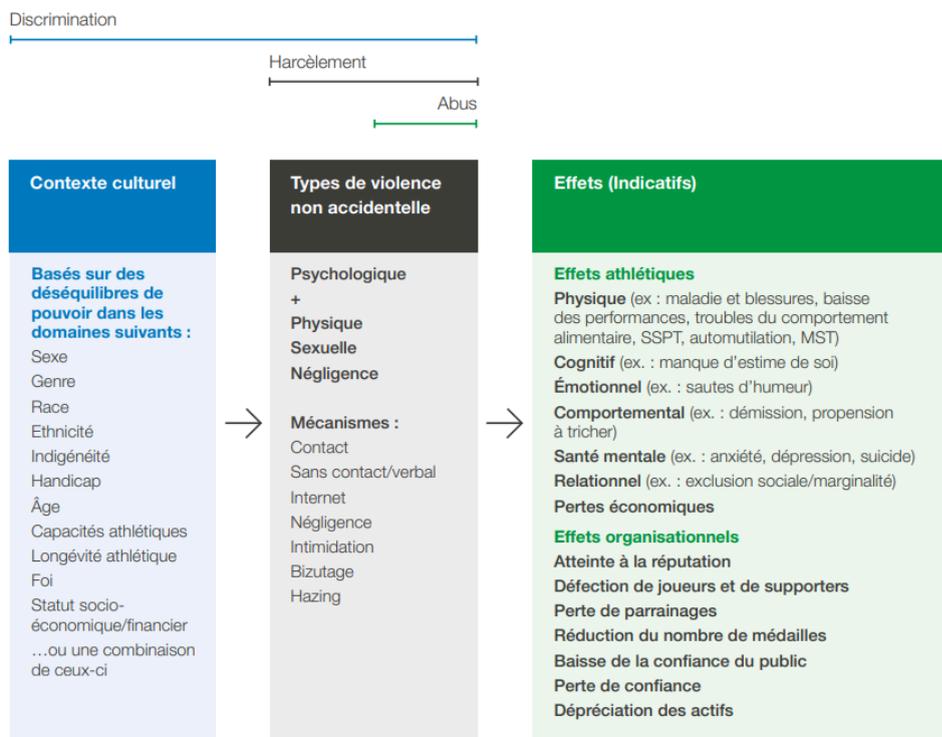
Ces violences sont souvent le résultat d'un abus d'autorité, c'est-à-dire le mauvais usage d'une position d'influence, de pouvoir ou d'autorité d'une personne sur une autre. (voir le schéma ci-dessous). (Mountjoy et al. 2016)

À ces 5 formes de violence, nous ajoutons également l'exploitation qui est définie ainsi par World Sailing<sup>2</sup> :

<sup>1</sup> Mountjoy M, et al. Br J Sports Med 2016;50:1019–1029. doi:10.1136/bjsports-2016-096121

<sup>2</sup> <https://www.sailing.org/our-sport/welfare-safety/safeguarding/>

**Exploitation** : On parle d'exploitation lorsqu'une personne exerce un contrôle sur une autre personne et/ou ses biens pour son « intérêt personnel » et sans le consentement pleinement éclairé de la personne. L'exploitation peut être financière ou sexuelle.



Vous trouverez d'autres détails et exemples de harcèlement et d'abus dans la déclaration de consensus du CIO : harcèlement et abus dans le sport (2016).

Ces abus existent malheureusement un peu partout dans la société mais le contexte sportif y est particulièrement propice à cause de plusieurs facteurs <sup>3</sup>:

- Une grande tolérance pour les violences physiques et les blessures
- Un leadership parfois autoritaire et un déséquilibre dans le rapport de force entre les entraîneurs et les athlètes
- Les incidents sont souvent étouffés et on veut éviter les scandales
- Le genre masculin est dominant
- Les contacts physiques sont souvent requis
- Il y a un système de récompense, un manque de surveillance, surtout quand les athlètes se mettent à exceller et que seules les médailles viennent à compter
- Il y a des situations à risque: les vestiaires, les douches, pendant les co-voiturage, et les déplacements pour les stages d'entraînements et compétitions .

<sup>3</sup> <https://human-rights-channel.coe.int/stop-child-sexual-abuse-in-sport-en.html>

Comme expliqué dans le schéma ci-dessus, ces violences laissent souvent des cicatrices à vie, elles peuvent avoir des conséquences terribles sur la santé mentale et physique d'une victime. (Mountjoy et al. 2016).

### **IMOCA Tolérance 0 contre ces violences**

C'est pour cette raison que la classe IMOCA souhaite appliquer une tolérance 0 vis-à-vis de ces violences et encourage tous ses membres à signaler tout incident ou comportement qui s'apparenterait aux violences décrites ci-dessus et qui irait à l'encontre des valeurs de la classe IMOCA.

Depuis février 2024, IMOCA a signé un partenariat avec le cabinet de conseil [EN GARDE](#) pour mettre en place une cellule indépendante dédiée à la lutte contre les violences dans la course au large. La cellule a pour fonction de recueillir les signalements et accompagner les victimes de la libéralisation de la parole à la reconstruction, les services offerts par cette cellule comprennent :

- Soutien moral et psychologique pour les victimes et les lanceurs d'alerte en amont et durant toutes les procédures disciplinaires, administratives et/ou pénales
- Conseil juridique
- Orientation vers professionnels juridiques et médicaux adéquats
- Coordination avec les instances disciplinaires de IMOCA et la FFV et World Sailing

### **Dispositif de Signalement :**

**Si vous avez été témoin ou avez vécu une forme quelconque de préoccupation en matière de protection**, y compris mais sans s'y limiter, le harcèlement, les abus, la discrimination ou un comportement inapproprié au sein de la communauté IMOCA, nous vous encourageons à le signaler par email à l'adresse [Safeguarding@imoca.org](mailto:Safeguarding@imoca.org) en utilisant le formulaire ci-dessous.

[Télécharger formulaire de Signalement](#)

*Votre signalement sera traité avec la plus stricte confidentialité et sensibilité. Seul le personnel autorisé impliqué dans le processus d'enquête et de résolution aura accès aux détails de votre signalement.*